



Barème des Honoraires de l'agence

Transaction Vente, location et commerces

Pour un prix de vente inférieur ou égal à 60 000 € : 6 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 60 001 € et 90 000 € : 8 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 90 001 € et 160 000 € : 9 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 160 001 € et 240 000 € : 12 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente compris entre 240 001 € et 300 000 € : 15 000 € TTC d'honoraires forfaitaires.

Pour un prix de vente supérieur ou égal à 300 001 € : 5 % TTC du prix de vente.

Prospection foncière 10% TTC du prix de vente avec un minimum de 12 000€ TTC

Fonds de commerce (et cession de titres) 10% TTC du prix de cession avec un minimum de 6000€TTC

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant.

Avis de valeur : 150 € TTC.

Location :

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du bailleur : non facturées

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail :

Honoraires à la charge du bailleur : 4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 4 € TTC par m² de surface habitable.

Honoraires d'établissement d'état des lieux :

Honoraires à la charge du bailleur : 1.50€ TTC par m² de surface habitable.

Honoraires à la charge du locataire : 1.50€ TTC par m² de surface habitable

Bail commerciaux ou professionnel 25% TTC du loyer annuel